

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 20 DECEMBRE 2022 - A 18 H 30

Le 20 décembre 2022 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Odile BOINET, Brigitte VIOLET, Richard VACOSSAINT (arrivé à 19 h 09), Cindy BARBÉ, Romain HÉMART, Valérie RENIER, Germain BOIVIN, Nathalie DUMONT.

Absents excusés : Denis ROUTIER, Annie BERQUER, David BLONDIN, Richard VACOSSAINT (arrivé à 19 h 09), Hélène LARBI, Jérôme MAILLARD, Madgid BORDJI.

Absent : néant

Pouvoirs : Denis ROUTIER donne pouvoir à Jean-Charles VITAUX, Annie BERQUER donne pouvoir à Odile BOINET, David BLONDIN donne pouvoir à Germain BOIVIN, Madgid BORDJI donne pouvoir à Romain HÉMART.

Quorum : Atteint

La secrétaire de séance désignée est Madame Cindy BARBÉ.

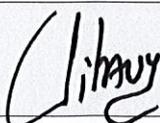
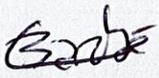
Le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2022 est soumis au vote de l'assemblée. Aucune remarque n'est faite sur ce procès-verbal, accepté à l'unanimité.

Madame VIOLET, absente excusée lors des réunions de Conseil Municipal des 4 octobre et 5 décembre 2022, fait une remarque concernant la création de l'emploi permanent du grade de rédacteur évoqué dans le procès-verbal du 13 septembre 2022. Elle souhaite que la raison de son abstention au vote soit motivée. Madame VIOLET s'est abstenue car elle estime que les finances de la commune de Beauchamps ne permettent pas de rémunérer deux rédacteurs. Que sa remarque n'a rien à voir avec l'agent concerné.

On passe à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. **CCVS : Signature convention de partenariat relative à la mise en place d'animations petite enfance en médiathèque,**
2. **Autorisation de signature de la déclaration d'intention d'aliéner concernant le terrain bâti section E n° 368,**
3. **CCVS : Demande de financement concernant le fonds de soutien et d'abondement aux projets d'intérêt communautaire portés par des communes membres programmation 2023 intitulé « Reconversion d'un ensemble bâti en vue de l'évolution et de la sécurisation du groupe scolaire des Hortensias »,**
4. **Fixation prix de vente d'une partie de la parcelle cadastrée section D n° 233,**
5. **Signature d'un contrat de prestation de fourrière animale,**
6. **Suppression du grade d'agent de maîtrise principal,**
7. **Modification du tableau des effectifs,**
8. **Informations et questions diverses.**

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

1. Délib 2022-046 - CCVS : Signature convention de partenariat relative à la mise en place d'animations petite enfance en médiathèque,

- De mettre en place, dans les conditions prévues dans la convention, un partenariat entre le Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes des Villes Sœurs et la commune de Beauchamps, pour accueillir les publics de la petite enfance dans la bibliothèque,
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à signer ladite convention avec la CCVS.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2022-046.

2. Délib 2022-047 - Autorisation de signature de la déclaration d'intention d'aliéner concernant le terrain bâti section E n° 368,

Article 1

La Commune de Beauchamps décide de faire usage de la faculté de préemption qui est accordée par le Code de l'Urbanisme, et de se porter acquéreur par voie de préemption du bien précédemment désigné (parcelle E n° 368).

Article 2

L'acquisition se fera au prix prévu dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner à savoir cent trente mille euros (130 000 €) hors frais, auquel s'ajoute à ce stade une commission d'un montant de neuf mille neuf cents euros (9 900€).

Article 3

D'accepter la rédaction de l'acte authentique par Maître Pacary, de la SCP Médrinal, Pacary, Linke, Peschekodow et Séré,

Article 4

De confirmer l'habilitation de Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout autre document, et à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

Article 5

La présente décision sera notifiée aux propriétaires du terrain, aux futurs acquéreurs, tels que désignés dans la déclaration d'intention d'aliéner et au notaire.

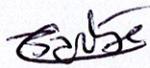
Elle sera également transmise au préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal, après qu'il en ait été rendu compte à l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2022-047.

3. Délib 2022-048 - CCVS : Demande de financement concernant le fonds de soutien et d'abondement aux projets d'intérêt communautaire portés par des communes membres programmation 2023 intitulé « Reconversion d'un ensemble bâti en vue de l'évolution et de la sécurisation du groupe scolaire des Hortensias »,

- D'adopter le projet qui lui est présenté,
- De solliciter l'aide de la Communauté de Communes des Villes Sœurs de EU (76260) au titre du dispositif de soutien financier et d'abondement aux projets d'intérêt communautaire portés par des communes membres,
- D'arrêter le plan de financement comme joint au dossier de demande de subvention,
- De demander une autorisation de commencement anticipé à réception du dossier déclaré complet,
- D'inscrire les crédits au budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2022-048.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

4. Délib 2022-049 : Fixation prix de vente d'une partie de la parcelle cadastrée section D n° 233,

- D'accepter de céder, à Monsieur et Madame LEFEVRE Steeve, une partie de la parcelle de terrain cadastrée section D 233 pour une contenance d'environ 16 000 m² (telle que sera déterminée par le géomètre),
- De fixer le prix de cette vente à 2.50 € HT/m² hors droits,
- De préciser que les frais de géomètre seront à la charge de la commune et que les frais notariés seront supportés par les acquéreurs,
- D'accepter la rédaction de l'acte authentique par Maître Pacary, de la SCP Médrinal, Pacary, Linke, Peschechodow et Séré,
- D'habiliter Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2022-049.

5. Délib 2022-050 : Signature d'un contrat de prestation de fourrière animale,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- le contrat de prestations de fourrière animale avec la S.P.A. pour l'année 2023 pour un montant de 1.33 € TTC par habitant (soit 1.33 € x 973 habitants = 1 294.09 € TTC)
- tous les avenants éventuels à intervenir.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2022-050.

Arrivée de Monsieur Richard VACOSSAINT à 19 h 09.

6. Délib 2022-051 : Suppression du grade d'agent de maîtrise principal,

- D'accepter la suppression de ce poste ainsi proposée.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2022-051.

7. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent à temps complet va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mai 2023. Cet agent devra être remplacé.

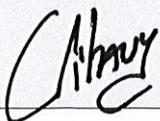
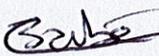
Aussi, il rappelle que suite au départ en retraite de l'agent de maîtrise principal au 1^{er} octobre 2022, il convient de réfléchir sur l'organisation des travaux en espaces verts principalement durant la période d'avril à octobre. Faut-il recruter un contrat ou faut-il avoir recours à un prestataire de service ?

8. Informations diverses et questions diverses

- **Informations diverses :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Que le logement communal, situé 2 rue de la Mairie à Beauchamps, libéré le 15 décembre 2022 a trouvé un nouveau preneur. Le nouveau bail prendra effet à compter du 1^{er} mars 2023. 2 portes ont été changées, ainsi qu'un meuble de salle bain.
- Que le « Pont Rouge » situé rue d'Incheville (RD2) sera remis en peinture par le conseil départemental au printemps prochain.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

- Questions diverses

Madame VIOLET :

- Informe que les travaux relatifs au réseau d'eau potable Rue de Mantes (60 m linéaire de canalisation à changer) par le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est sont reportés fin février/début mars 2023.
- Signale que le marquage au sol à l'angle de l'Impasse de la Poste n'est plus d'actualité. Monsieur le Maire va se rendre sur place pour effectuer un constat.
- Rappelle qu'à l'origine, il a été décidé de distribuer une carte de vœux à la population car la cérémonie des vœux du Maire avait été annulée pour cause de COVID19. C'était une mesure exceptionnelle. Elle accepte néanmoins qu'une carte de vœux soit offerte.

Madame BOINET se fait la porte-parole de Madame BERQUER, absente excusée : elle

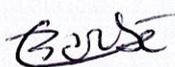
- Demande pourquoi des pots ou landaus sont entreposés sur le trottoir face à l'habitation 37 Grande Rue à Beauchamps ? Monsieur le Maire n'en a pas connaissance.
- Précise qu'elle rejoint l'avis de Madame BERQUER : la réalisation d'une carte de vœux distribuée à la population n'est, à son avis, pas nécessaire.

Monsieur HEMART demande si le déroulement des travaux d'éclairage public en Leds se passent comme prévu. La réponse est oui. Le délai de 3 semaines d'intervention devrait être tenu.

Madame RENIER :

- Ajoute que la zone d'éclairage est réduite. Monsieur le Maire répond qu'avant l'éclairage était assuré à 360 ° par une ampoule classique. Maintenant c'est un éclairage vers le bas uniquement.
- Demande pourquoi, les végétaux ont été retirés dans les massifs à l'entrée du Domaine du Lac. Monsieur le Maire répond que sur la partie droite donnant vers le kiosque à pizza, le projet est porté par la stagiaire de la MFR dans le cadre de son rapport de stage. Pour ce qui concerne, les végétaux du massif de gauche, ceux-ci ont été replantés à divers endroits dans la commune.
- Demande également si la commune connaît la date de fin des travaux relatifs à la conduite de gaz située en bas de la Rue du Saut du Loup. La réponse est non. Une relance sera effectuée auprès du prestataire.

La séance est levée à 19 h 23.

Le Maire, Jean-Charles VITAUZ		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---